

DECISION n° 2022 - 67
Portant sur la fourniture de
matériels pour le Multi-Accueil LA
TERRASSE
Société TCPE CLIMATIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20221025-DEC2022-67-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Publication : 25/10/2022

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient d'équiper la crèche multi-accueil La Terrasse d'une étuve, d'un adoucisseur, d'un chariot et d'un four,

Considérant la proposition financière de la société TCPE CLIMATIQUE, en date du 10/10/2022,

Après analyse du devis,

DECIDE

Article 1 : de passer commande de la fourniture et pose d'un four, d'un adoucisseur, d'un chariot et d'une étuve, pour un montant de 13 180,98 € HT, soit 15 817,18 € TTC auprès de la société TCPE CLIMATIQUE, située 1 bis rue Jean Perrin, 37170 CHAMBRAY LES TOURS,

Article 2 : de signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société TCPE CLIMATIQUE,,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le

Le Maire
Emmanuel. DUMENIL



Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr